



CE DO IDF des 28 et 29 septembre 2015

L'essentiel de ce que nous avons retenu...

■ Fonctionnement du comité d'entreprise

■ Désignation du commissaire aux comptes du comité d'entreprise

Le comité d'entreprise reçoit des sommes importantes de la direction pour son fonctionnement mais surtout pour organiser et vos proposer les prestations sociales. Comme toute personne morale (et dans une optique de contrôle et de transparence financière) le comité d'entreprise doit faire valider ses comptes annuels. Sur proposition du bureau du CE, c'est le cabinet Euronex Consulting qui effectuera cette mission pour l'exercice comptable 2015.

Vote **21 pour (unanimité des Organisations Syndicales)**

■ Quotient Familial 2016

Sans surprises nous avons voté contre cette réactualisation (1,3%) des quatorze tranches du Quotient Familial pour 2016.

Sur le fond la CFE CGC n'est pas favorable au système des QF qui introduisent des déséquilibres dans les prestations proposées aux salariés. Ces déséquilibres sont encore plus renforcés avec la nouvelle grille d'attribution de compte individuel proposé par SUD et FO, qui est non seulement en forte baisse par rapport à 2014 mais qui rajoute un abondement supplémentaire par nombre d'enfants déclarés (rappelons que la notion de famille est déjà à la base du calcul du QF).

Au-delà, nous dénonçons depuis des années l'aspect intrusif dans la vie des salariés, de la déclaration des QF auprès des CSRH. Existe-t-il d'autres possibilités ? Oui, depuis 8 ans la CFE CGC majoritaire au sein du CE de SCE (7000 salariés) propose une formule de « tableau magique » qui permet à chacun de consommer comme il l'entend, en fonction de critères simples équitables et transparents.

Le CE de SCE vient de recevoir le prix spécial du Jury au Trophée des CE (avec un jury composé d'élus et de professionnels) en septembre dernier. Cette distinction récompense une offre innovante, fédératrice, solidaire et le système d'aides individuelles aux salariés et leurs familles. Dans le groupe c'est la première fois qu'un de nos comités d'entreprises est récompensé pour ses actions en direction de tous les salariés tout en mettant en place une gestion saine. Preuve qu'une autre voie est possible. Plus d'informations en suivant ce lien : (<http://www.lemeilleurdesce.com/>)

Vote **19 pour (CFDT/CGT/SUD/FO)** **2 contre (CFE CGC)**

■ Prestation « soirées CE »

Même si la CFE CGC a manifesté des désaccords profonds sur le nouveau programme des prestations 2015, nous jouons pleinement notre rôle au sein des sous-commissions qui mettent en œuvre les modalités de ce programme. Dans cet esprit nous avons soutenu les évolutions favorables, vers un plus grand choix pour les salariés, qui sont proposées pour les soirées de fin d'année. Ce sont désormais 3 thématiques de soirées auxquelles vous aurez accès sur des dates en novembre (13 et 18) et décembre pour le réveillon. Les thèmes retenus sont la Soirée Viva Féria à la Bodega (Gennevilliers), une soirée orientale ou brésilienne, et la nouveauté autour d'une soirée de réveillon. Les modalités : 1 soirée par ouvrant droit (un accompagnant extérieur majeur est proposé) avec une participation de 10 euros pour les salariés et 20 euros pour les accompagnants. Ce sont au total près de 1000 personnes qui seront accueillies sur les trois soirées. Les inscriptions se feront sur le site du CE et les règlements par carte bancaire. Ne tardez pas, les premiers inscrits seront les premiers retenus. Le budget global de cette opération est de 42500 euros.

Vote **14 pour (SUD/FO/CFE CGC)** **7 abstentions (CFDT/CGT)**

■ Information (et consultation) sur la création d'un Service Client Orange (SCO) IDF

Après la séance de Juin où l'ensemble des organisations syndicales avait dénoncé un dossier quasiment vide, nous avons pu enfin obtenir des éléments plus précis de la direction, mais beaucoup reste à faire pour une consultation en décembre.

La CFE CGC n'oublie pas que ce projet impactera fortement les conditions de travail des 1459 salariés répartis sur 12 sites (Saint-Michel /Philippe-Auguste /Ivry-sur-Seine /Porte-maillot /Cergy /Chessy /saint-Maur-des-Fossés /Viry-Châtillon /Montigny /Vaux-le-Pénil /Lognes /Boissy-Saint-Léger).

Nous avons attiré la vigilance de la direction sur les salariés éloignés de l'entreprise (congés maternité, congés longues maladies, etc....) qui n'apparaissent pas dans les chiffres. Ces salariés doivent pouvoir être tenus informés, au même titre que les autres, du projet de réorganisation et bénéficier des mêmes choix et opportunités. Nous avons attiré également l'attention de la direction sur le manque de clarté sur la pérennité et le devenir des activités mutualisées réparties sur les différentes entités. La même préoccupation nous est revenue des salariés des activités transverses et supports qui sont souvent les premiers impactés par ces projets, ainsi que du manque de clarté sur les soutiens métiers dont la projection professionnelle n'est pas claire depuis des années malgré les efforts qu'ils fournissent au quotidien sur le terrain.

La direction se dit prête à ouvrir une concertation sur l'accompagnement des salariés dans ce projet, mais ce n'est clairement pas suffisant pour la CFE CGC qui demande une négociation depuis le début. Nous sommes la dernière DO à mettre en place le SCO, et l'on peut constater que le bilan de ces mises en œuvre est plus que contrasté et ne rejoint pas les engagements du groupe en la matière. La CFE CGC avait porté auprès de la direction Orange France des demandes pour qu'un cadre commun puisse être mis en place partout et pour tous. La direction Orange France avait préféré s'arrêter à une note de cadrage non obligatoire, et renvoyé à des négociations par DO. C'est au minimum ce que nous revendiquons aujourd'hui, avec des négociations qui pour la CFE CGC devront a minima embarquer les thèmes suivants :

- *La reconnaissance de l'investissement des salariés,*
- *La rémunération (PVC garantie sur la période de transition et de montée en compétences des salariés/ Primes exceptionnelles avec des critères clairs et communiqués),*
- *Les promotions (un plan de promotion devra reconnaître les montées en compétences, et contenir un volant incitatif pour ceux qui rejoindront de nouvelles activités),*
- *La formation, le développement des compétences et les parcours professionnels,*
- *Les conditions et l'organisation du travail,*
- *L'avenir des fonctions transverses et support, l'évolution des métiers,*
- *L'expression des salariés et le dialogue social.*

Bien sûr, il ne s'agit que d'une base minimale de négociation, et nous continuerons dans les prochaines semaines à passer parmi vous pour recenser les points particuliers que vous souhaiteriez que nous défendions...

■ Information consultation sur le recrutement d'un médecin du travail en CDI à la DO

Il est difficile de recruter des médecins du travail et c'est une bonne nouvelle pour la CFE CGC que d'accueillir un nouveau médecin sur notre périmètre, d'autant que nous avons dans le même temps un départ en TPS en novembre. Le Dr Maupin pratiquera sur Paris (Cabinet rue Vaugirard) et devrait suivre près de 1549 salariés.

Sans surprise et bien que le vote soit à bulletin secret, nous avons voté pour ce recrutement. Nous avons par contre été surpris que quatre élus du CE vote contre ce recrutement. .

Vote à bulletin secret

17 pour (dont la CFE CGC)

4 contre

Vos élu(e)s CFE-CGC

Guillaume DIAKITE : 0680138511

Franck LEGRAS : 0673694723

Elisabeth RIVIER : 0674243926

Bernard CHATARD : 0682856944

Martine BONNET : 0685762465

**Tous vos contacts CFE-CGC
dans l'annuaire du syndicat**

bit.ly/annuaireCFE-CGC1234

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFE-CGCOrange

